



**Arrêté portant institution et composition du conseil médical en formation plénière pour les agents relevant de la fonction publique territoriale de Loir-et-Cher et collectivités non affiliées**

**LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 84-1103 du 10 décembre 1984 pris pour l'application de l'article 119-III de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité ;

**Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

**Vu** le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

**Vu** le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Xavier PELLETIER en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 donnant délégation de signature à M. Faustin GADEN, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2023 portant institution et composition du conseil médical en formation plénière pour les agents relevant de la fonction publique territoriale de Loir-et-Cher et collectivités non affiliées ;

**Vu** la démission du Docteur Philippe COURTAS de ses fonctions de président du conseil médical en formation plénière et en formation restreinte pour les agents relevant de la

fonction publique territoriale de Loir-et-Cher et collectivités non affiliées, adressée à l'Agence Régionale de Santé par courriel du 21 janvier 2024 ;

**Vu** les désignations du président, membres médecins, représentants de l'administration des collectivités affiliées au centre de gestion et des représentants du personnel de la Ville de Blois, de la communauté d'agglomération de Blois « AGGLOPOLYS », du centre intercommunal d'action sociale du BLAISOIS et du service départemental d'incendie et de secours de Loir-et-Cher transmises par le centre de gestion le 7 février 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Le conseil médical en formation plénière compétent à l'égard des agents de la fonction publique territoriale de Loir-et-Cher est composé ainsi qu'il suit :

### **I – Médecins**

Président : Docteur Michel SARDON

Membres titulaires : Docteur Bruno HARNOIS  
Docteur Nathalie FRIOCOURT

Membres suppléants : Docteur François REGNAUT  
Docteur Mohammed ESSABIR

Il pourra être fait appel, pour l'examen des cas relevant de sa compétence, à un médecin spécialiste figurant sur la liste des médecins agréés.

### **II – Membres, représentants de l'administration des collectivités :**

#### **1) Collectivités affiliées au centre de gestion**

Titulaires : - Monsieur Gérard CHOPIN  
- Madame Annick BARRE

Suppléants : - Madame Nicole JEANTHEAU  
- Madame Michèle GAUTHIER  
- M. Alain GOUTX  
- M. Christophe HENRY

#### **2) Conseil départemental**

Titulaires : - Madame Catherine LHERITIER  
- Monsieur Christophe THORIN

Suppléants : - Monsieur Philippe MERCIER  
- Monsieur Philippe GOUET  
- Madame Virginie VERNERET  
- Madame Marie-Pierre BEAU

### 3) Conseil régional Centre Val de Loire

Titulaires : - Monsieur Marc GRICOURT  
- Madame Cécile CAILLOU-ROBERT

Suppléants : - Madame Karine GLOANEC-MAURIN  
- Monsieur Emmanuel LEONARD  
- Madame Delphine BENASSY  
- Monsieur Charles FOURNIER

### 4) Ville de Blois

Titulaires : - Madame Corinne GARCIA  
- Monsieur Jérôme BOUJOT

Suppléants : - Madame Fabienne QUINET  
- Madame Catherine MONTEIRO  
- Madame Christine ROBIN  
- Monsieur Joël PATIN

### 5) Communauté d'agglomération de Blois « AGGLOPOLYS »

Titulaires : - Madame Corinne GARCIA  
- Monsieur Yann BOURSEGUIN

Suppléants : - Monsieur Benjamin VETELE  
- Monsieur Pierre WARDEGA  
- Monsieur Jean-Albert BOULAY  
- Monsieur Philippe MASSON

### 6) Centre intercommunal d'action sociale du BLAISOIS

Titulaires : - Madame Corinne GARCIA  
- Monsieur Yann BOURSEGUIN

Suppléants : - Monsieur Jean-Albert BOULAY  
- Monsieur Benjamin VETELE  
- Monsieur Joël PASQUET  
- Madame Marie-Agnès FERRET

### 7) Service départemental d'incendie et de secours

Titulaires : - Monsieur Alain BOURGEOIS  
- Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Suppléants : - Madame Geneviève REPINÇAY  
- Madame Anne-Marie THEVENET  
- Madame Marie-Pierre BEAU  
- Monsieur Yann BOURSEGUIN

### III – Membres, représentants du personnel des collectivités :

#### 1) Collectivités affiliées au centre de gestion

##### **Catégorie A :**

- Titulaire : - Monsieur Anthony CHATELAIN (SNDGCT)  
- Monsieur Saïd LAKFIF (CFDT-INTERCO)
- Suppléants : - Madame Christine JEMIN (SNDGCT)  
- Monsieur Philippe HARDY (SNDGCT)  
- Madame Nathalie CHEVALIER (CFDT-INTERCO)  
- Madame Christine GUERINEAU (CFDT-INTERCO)

##### **Catégorie B :**

- Titulaires : - Monsieur Sébastien PETOT (CFDT-INTERCO)  
- Madame Sandrine NIGNOL (CGT)
- Suppléants : - Madame Séverine BRUNET (CFDT-INTERCO)  
- Madame Karine BUSSEREAU (CFDT-INTERCO)  
- Madame Mélanie OUDEYER (CGT)  
- Madame Elisabeth MICLON (CGT)

##### **Catégorie C :**

- Titulaires : - Monsieur Alexandre NEVEJANS (CFDT-INTERCO)  
- Monsieur Nicolas RIVIERE (CGT)
- Suppléants : - Monsieur Christophe BOTHEREAU (CFDT-INTERCO)  
- Madame Yvonne PALLIN (CFDT-INTERCO)  
- Monsieur Claude GUILLOT (CGT)  
- Madame Valérie SAUGER (CGT)

#### 2) Conseil départemental

##### **Catégorie A**

- Titulaires : - Madame Cécile DELUCHE (CGT)  
- Madame Marie-Line BLANCHET (CFE-CGC)
- Suppléants : - Madame Christa REULIER (CGT)  
- Monsieur Jean-François HABERT (CGT)  
- Madame Gaëlle GOUMILLOUX (CFE-CGC)  
- Madame Laurence BIGOT (CFE-CGC)

##### **Catégorie B**

- Titulaires : - Monsieur Denis BOULAY (CGT)  
- Madame Corinne DIZABEAU (CFE-CGC)
- Suppléants : - Madame Alexia PAVIER (CGT)  
- Madame Glawdys BARAIS (CFE-CGC)  
- Madame Suzanne CARREAU (CFE-CGC)

### **Catégorie C**

Titulaires : - Monsieur Laurent JAUME (CGT)  
- Madame Isabelle JARRIER (CFE-CGC)

Suppléants : - Madame Evelyne CLEMENT (CGT)  
- Madame Eliane VALLEIN (CGT)  
- Madame Estelle GERMONPREZ (CFE-CGC)  
- Madame Isabelle VALLEE (CFE-CGC)

### 3) Conseil régional Centre Val de Loire

#### **Catégorie A**

Titulaires : - Monsieur Eric CARNAT  
- Madame Cécilia VENTURO

Suppléants : - Madame Carole INGE  
- Madame Catherine LAURET  
- Madame Estelle TREIL-EGUIENTA  
- Monsieur Nicolas GONTHIER

#### **Catégorie B**

Titulaires : - Madame Armande ROMMEL  
- Madame Cécile LIRON

Suppléants : - Monsieur Denis BRETEAU  
- Monsieur Laurent GITTON  
- Madame Sandra PERRIN  
- Monsieur Daniel FILISETTI

#### **Catégorie C**

Titulaires : - Monsieur Jean-Claude MARINIER  
- Monsieur Eric CAMUS

Suppléants : - Monsieur Bruno SALVADOR  
- Monsieur Eric PETIPEZ  
- Monsieur Eddy DA SILVA  
- Monsieur Arnaud THOYON

### 4) Ville de Blois – Centre intercommunal d'action sociale du BLAISOIS - Communauté d'agglomération de Blois « AGGLOPOLYS »

#### **Catégorie A**

Titulaires : - Monsieur Turgut CANIBEK (FA-FPT)  
- Madame Cécile DUFLO SOUSSET (CFDT-INTERCO)

Suppléants : - Madame Flavie BASTILLE (FA-FPT)  
- Monsieur Rachid BELARBI (FA-FPT)  
- Monsieur Romain JOUANNEAU (CFDT-INTERCO)  
- Monsieur Alban PROU (CFDT-INTERCO)

### **Catégorie B**

Titulaires : - Monsieur Benjamin PETIT-LEVET (FA-FPT)  
- Monsieur Frédéric BERTHEL (CFDT-INTERCO)

Suppléants : - Madame Françoise HUARD (FA-FPT)  
- Monsieur Patrice ROGER (FA-FPT)  
- Madame Sylvie BRANDAO (CFDT-INTERCO)  
- Madame Annabelle FADI (CFDT-INTERCO)

### **Catégorie C**

Titulaires : - Monsieur Stéphane AMADIEU (FA-FPT)  
- Monsieur Norbert TROCME (CFDT-INTERCO)

Suppléants : - Monsieur Cyrille LAMORT (FA-FPT)  
- Madame Séverine PINAULT (FA-FPT)  
- Monsieur Olivier LEFEVRE (CFDT-INTERCO)  
- Monsieur Philippe BONNIN (CFDT-INTERCO)

## 5) Service départemental d'incendie et de secours

### ➤ SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

#### **Catégorie A (Groupe hiérarchique 6) – Colonel hors classe - Colonel – Médecin - Pharmacien**

Titulaire : - Pharmacienne : Madame Nathalie TIPHENE

Suppléant :

#### **Catégorie A (Groupe hiérarchique 5) - Lieutenant-Colonel - Commandant - Capitaine Cadre de santé - Infirmier**

Titulaire : - Lieutenant-Colonel : Monsieur Fabrice DELOSSEDAT

Suppléant : - Commandant : Monsieur Eric COUSIN

#### **Catégorie B ( Groupe hiérarchique 4) – Lieutenant hors classe – Lieutenant 1ère classe**

Titulaires : - Lieutenant 1<sup>re</sup> classe : Monsieur Stéphane AUGER  
- Lieutenant hors-classe : Monsieur Thierry CHICAULT

Suppléant : - Lieutenant 1<sup>re</sup> classe : Monsieur Serge BEGORRE

#### **Catégorie B (Groupe hiérarchique 3) - Lieutenant 2ème classe**

Titulaires : - Lieutenant 2<sup>e</sup> classe : Monsieur Christophe DELALEU  
- Lieutenant 2<sup>e</sup> classe : Monsieur Rémy LASSERRE

Suppléant :

#### **Catégorie C (Groupe hiérarchique supérieur)**

Titulaires : - Sergent-chef : Monsieur Fabrice LENFANT  
- Adjudant-chef : Monsieur Cyrille GIRON

Suppléants : - Sergent-chef : Monsieur Matthieu DEMIGNÉ  
- Adjudant-chef : Monsieur David BARBOUX

➤ PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS (PATS)

**Catégorie A**

Titulaire : - Madame Aurélie PHILIPOT

Suppléant :

**Catégorie B (groupe hiérarchique supérieur)**

Titulaire : - Madame Patricia DESCHAMPS

Suppléant : - Madame Catherine ALLORY

**Catégorie B (groupe hiérarchique de base)**

Titulaire : - Madame Christèle DIAS VILELA

**Catégorie C (groupe hiérarchique 2)**

Titulaires : - Madame Sandra PERRIN  
- Madame Magalie COURCELLES

Suppléant : - Monsieur Gilles AURIAU

**Catégorie C (groupe hiérarchique 1)**

Titulaire : - Monsieur Arnaud CHEVALIER

Suppléant :

➤ SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

**Officiers**

Titulaire : - Lieutenant Stéphane RAMAUGE

Suppléant : - Capitaine Luc WALUSZKA

**Sous-officiers**

Titulaire : - Adjudant-chef Sébastien BEGON

Suppléant : - Sergent-chef Béatrice CIVALLERI

## Hommes de rang :

Titulaire : - Sapeur 1<sup>re</sup> classe Pauline POIROT

Suppléant : - Caporal Pascal POUSSET

**Article 2 :** La durée du mandat des membres du conseil médical en formation plénière est de trois ans. Le mandat des représentants de l'administration et du personnel prend fin lorsqu'ils cessent d'appartenir au conseil au titre desquels ils ont été désignés.

**Article 3 :** L'arrêté du 30 novembre 2023 portant institution et composition du conseil médical en formation plénière pour les agents relevant de la fonction publique territoriale de Loir-et-Cher et collectivités non affiliées, est abrogé.

**Article 4 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Monsieur le président du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Blois, le 26 FEV. 2024

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,

Fautin GADEN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de Loir-et-Cher – Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau 75008 Paris cedex 08 ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)